



# ESPACE TOUT TERRAIN

Moto Club de SERRIS/Val d'Europe

Association « loi 1901 » affiliée à la F.F.M. et adhérente au C.O.D.E.V.E.R.

[www.espacett.org](http://www.espacett.org)

- **INSCRIPTION** ou
- **RENOUVELLEMENT** (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, année 20 \_\_)

Discipline pratiquée : Enduro / Moto-Cross

Adulte +18 ans: 50 €uros / Enfant -18 ans : 40 €uros

ADULTE ou TUTEUR Mr ou Mme

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Internet : .....@.....

Date de naissance : ..... Tel portable : .....

Tel fixe : ..... Profession : .....

Adresse : ..... CodePostal : ..... Ville : .....

ENFANT Nom : ..... Prénom : ..... Sexe **M** ... **F** ...

Date de naissance / / Niveau de pratique moto : sans niveau ... guidon de bronze ... guidon d'argent et plus ...

- **Licence FFM, n° et type** : .....
- **Pas de licence**.....+12 ans, **CASM n°** .....
- **Pas de CASM**

## EXTRAIT DU REGLEMENT

Le moto club ESPACE TOUT TERRAIN fédère les pilotes de moto autour du sport motocycliste.

Les randonnées ENDURO que l'association peut être amenée à proposer seront des randonnées purement touristiques sans aucun esprit de compétition et pour lesquelles il n'est établi aucun classement. Chaque pilote y sera responsable de ses actes. Les participants devront respecter le milieu dans lequel ils évolueront, notamment ralentir à l'approche de promeneurs ou couper son moteur en croisant des cavaliers.

La responsabilité du moto club ESPACE TOUT TERRAIN ne saura être engagée par l'un des participants en cas d'accident ou d'incident pouvant survenir lors d'une randonnée organisée par le club. Le pilote doit à tout moment s'assurer qu'il est en conformité avec la loi – toujours sur une voie autorisée, avec une moto homologuée, assurée, l'éclairage, les pneus, l'échappement en bon état, etc. L'association ne pourrait être en aucun cas tenue responsable d'un manquement à ces obligations légales.

L'assurance responsabilité civile individuelle est obligatoire sur route comme sur circuit.

Le circuit de Moto-Cross de Serris est ouvert aux jeunes, inscrits au Club, âgés de 6 ans révolus, titulaires d'une licence FFM entraînement ou compétition valide. Le droit d'accès au circuit est fixé par le club en début d'année pour l'année en cours. La réglementation en vigueur est la réglementation FFM.

Le responsable du circuit peut arrêter le pilote momentanément ou définitivement s'il juge son comportement ou celui des accompagnateurs dangereux pour lui-même ou pour autrui. Le pilote doit avoir une tenue appropriée à la pratique du sport motocycliste (casque, gants, genouillère, coudières, bottes ou chaussures montantes, pare-pierre), le responsable du circuit se réserve le droit d'interdire l'accès à la piste au pilote qui ne respecte ces règles élémentaires de sécurité. Les ouvertures du circuit sont sur la page Facebook du club.

Je joins un chèque à l'ordre d'Espace TT, je reconnais avoir pris connaissance de l'extrait du règlement ci-dessus et **je m'engage à le respecter** :

Fait à : ..... le : ..... **Signature** :

Bulletin d'inscription à envoyer dûment complété et accompagné du versement, au Secrétariat :

**ESPACE TOUT TERRAIN – Patrick LETARD**

**33 rue des forestiers 95330 Domont**

**Tel : 0681133830**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et liberté », ces informations, nécessaires à la gestion de l'association, n'ont qu'un caractère facultatif. Seuls les membres du bureau de l'association y ont accès. Vous y exercez un droit d'accès ou de rectification.